

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 99 (1973)
Heft: 19: 54e Comptoir Suisse, Lausanne 8-23 septembre 1973

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

barres	a	b	c	a'	b'	c'	p	P	
1-2	-0,5	0	+0,866				1	1,5	les a, b, c... sont les coefficients des inconnues $a^2 + b^2 + c^2 = 1$
1-3	-0,5	0	-0,866				1	1,5	
1-4	-0,5	+0,866	0				1	1,5	
1-5	-0,5	-0,866	0				1	1,5	
1-6	+1	0	0	-1	0	0	1	1,5	
6-7				+0,5	0	-0,866	1	1,5	
6-8				+0,5	0	+0,866	1	1,5	
6-9				+0,5	-0,866	0	1	1,5	
6-10				+0,5	+0,866	0	1	1,5	

En conclusion on peut dire que les méthodes Stüssi et Mayor sont toutes deux remarquables et sont à traiter à fond dans l'enseignement supérieur ainsi que la combinaison traitée ci-dessus sous l'appellation quelque peu arbitraire Stüssi-Mayor, laquelle se prête particulièrement bien au calcul des déformations.

LITTÉRATURE

1. MAYOR, B. : *Statique des systèmes spatiaux* (Cours EPUL, épuisé).
2. STÜSSI, F. : *Baustatik I, II* (Birkhäuser).
3. WOLF, H. : *Ausgleichsrechnung...* (Dümler-Verlag).

4. DUPUIS, G. : *L'électronique au service de l'ingénieur* (Publication EPUL, n° 104).
5. FRIEDRICH, K. : *Richtigkeit der Methode der kleinsten Quadrate aus den Grundsätzen der Mechanik abgeleitet* (Zeitschr. f. Vermessungsw. 1943).
6. ANSERMET, A. : *Berechnung überstimmter Fachwerkkuppeln* (trad. chaire statique ETH) (Publication subsidée par le Fonds national).
7. LINKWITZ : Diverses publications de l'Institut Geodäsie-Bauwesen Stuttgart.

Adresse de l'auteur :

A. Ansermet, Clos d'Aubonne 46, 1814 La Tour-de-Peilz

Concours d'idées pour l'aménagement d'un centre polysportif à Verbier

1. Jugement des projets

Le jury s'est réuni les 23, 24 et 25 juillet 1973 à la Gare de Téléverbier. Il était composé comme suit :

Président : M. Ch. Zimmermann, architecte FSAI/SIA, architecte de l'Etat du Valais.

Membres : MM. F. Brugger, architecte FAS/SIA, Lausanne; A. Camenzind, architecte FAS/SIA, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich; A. Gaillard, architecte FAS/SIA, professeur à l'Ecole d'architecture de l'Université de Genève; W. Ferrez, ingénieur diplômé, président de la Commune de Bagnes; L. Bruchez, avocat et notaire à Verbier; R. Lovisa, directeur de l'Office du tourisme de Verbier.

Suppléant : M. P. Morisod, architecte FAS/SIA, Sion.

Experts : MM. J. Casanova, directeur de Téléverbier SA, Verbier; R. Fellay, député et président de la Société de développement de Verbier; A. Oreiller, hôtelier à Verbier.

45 projets ont été déposés dans les délais prescrits à l'Office du tourisme à Verbier.

Après avoir pris connaissance du rapport de contrôle établi par les soins de M. Maurice Theytaz, architecte-technicien ETS à Orsières, en collaboration avec MM. Francis Bruchez et Régis Vaudan, techniciens à Verbier, le jury a constaté que tous les projets, à l'exception d'un seul, ne comportaient pas d'infraction grave au règlement et au programme et les a admis à l'examen.

Un projet a été exclu à l'unanimité, les documents présentés ayant été reconnus insuffisants par rapport aux exigences du règlement du concours.

A l'unanimité également, le jury écarte de la répartition des prix deux autres projets, les documents présentés étant

en partie trop sommaires pour permettre un jugement objectif.

Après avoir fait une visite des terrains, le jury procède à une première élimination de deux projets qui présentent de graves défauts en ce qui concerne l'intégration dans le site et le cadre naturel.

Une critique détaillée aboutit à une deuxième élimination de quinze projets qui ne répondent pas aux critères du 1^{er} tour appliqués avec plus de sévérité et qui présentent des défauts évidents en ce qui concerne la distribution des fonctions d'une part et la réalisation par étape d'autre part.

Au troisième tour d'élimination sont écartés huit projets qui tout en présentant des qualités soit sur le plan de l'organisation, soit sur celui de l'urbanisme et de l'architecture, ne tiennent pas suffisamment compte des facilités d'exploitation et des conditions économiques ou de l'attrait ou encore de l'unité architecturale de l'ensemble.

Après un jugement complet des projets, le jury procède tout d'abord à un contrôle pour le classement des 1^{er}, 2^e et 3^e tours, puis au classement d'après le critère suivant : les projets sont rangés en fonction de leur contenu en apport d'idées et de la force de leur parti. Voici le résultat de ce classement :

1^{er} prix — « AR » — Fr. 10 500.— MM. René Koechlin et Marc Moser, architectes SIA/FAS; Yves Godillot et Jacques Picot, collaborateurs; A. Lasram et H. Leber, ingénieurs SIA, collaborateurs, Genève.

2^e prix — « Drugsport » — Fr. 9500.— M^{me} Aristeia Baud-Bovy-Tzanos, architecte EAUG; M. Manuel Baud-Bovy, architecte, Genève.

- 3^e prix — « Dahu » — Fr. 7000.— MM. *Michel Saugy* et *René Born*, architectes SIA ; *Gérard Baezner*, architecte EAUG/SIA, Genève.
- 4^e prix — « Terrasses » — Fr. 6500.— MM. *André Perraudin*, architecte SIA/EPF ; *Jean-Pierre Perraudin*, architecte SIA/EPF, Sion.
- 5^e prix — « A.P. » — Fr. 6000.— MM. *André Zufferey*, architecte REG/FSAI ; *Peter Gaule*, collaborateur, Sierre.
- 6^e prix — « Farinet » — Fr. 5500.— MM. *Paolo Marti*, architecte SIA/EPF ; *Walter Rohner*, architecte SIA/EPF ; *A. Fauconnet*, architecte EAUG — coll. ; *T. Sauvin*, architecte EAUG — coll., Genève.
- 7^e prix — « SER » — Fr. 5000.— MM. *Bernard Erbeia*, *Vladimir Karamata*, *Michel Gruner*, *Pascal Loutan*, architectes, Genève.

Le jury propose en outre l'achat des projets suivants :

- « O Soportyo » — M. *Hervé Robyr*, architecte-technicien ETS, Sion.
- « Abeille » — MM. *Fonso Boschetti*, architecte FSAI/SIA ; *O. Lorenzetti*, architecte FSAI ; *J. B. Ferrari* et *H. Longobardi*, collaborateurs, Epalinges.

2. Considérations et conclusions du jury

A la suite du jugement, le jury constate que l'intérêt suscité par ce concours a provoqué une participation élevée. Le résultat d'ensemble du concours est positif et le niveau des travaux est très satisfaisant.

Il estime que la somme des idées présentées contribuera certainement à la solution du problème posé et permettra la réalisation d'un centre polysportif répondant à toutes les exigences de la station. L'apport de nombreuses idées fournira un meilleur éclairage des exigences à satisfaire.

Il pense que le rayonnement de ce centre doit réaliser un pôle d'équipement et d'aménagement tenant compte des besoins de la collectivité et, dans ce sens, ce pôle doit être relié au centre de la station par une liaison piétonne animée (corso). Dans ce même ordre d'idées il conviendrait aussi d'insérer dans le programme des réalisations un espace réservé aux grandes manifestations.

Il estime aussi souhaitable que l'aménagement des terrains se trouvant en aval du centre fasse l'objet d'une étude des volumes qui devraient s'y insérer et cela dans le cadre d'un plan de quartier.

Les parcelles n^{os} 1414 et 1417 se trouvant au nord du périmètre devraient être englobées dans celui-ci afin de permettre un meilleur accès à l'ensemble du complexe.

Le jury constate que l'un des résultats de ce concours a été de faire prendre conscience à l'organisateur que l'étendue du programme était quelque peu ambitieuse par rapport à la surface des terrains mis à la disposition des concurrents.

Le futur centre doit être considéré davantage comme une zone de rencontre en toute saison et par tous les temps. Comme il sera un lieu d'aboutissement et d'animation après le ski, une grande attention doit être portée aux aménagements communautaires, ainsi qu'aux possibilités de parking et cela pour chaque étape de sa réalisation.

La fonction de la garderie d'enfants devrait être mieux définie, de même que l'aboutissement des pistes de ski en amont. D'autre part, l'opportunité de créer deux patinoires, à savoir l'une couverte et l'autre non couverte, devrait être réétudiée.

A la vue des projets présentés, le jury souhaite que, pour la réalisation des étapes, il soit tenu compte des éléments suivants :

1. L'hôtel ne doit pas être implanté dans la boucle de la route de ceinture.
2. L'hôtel et le centre des congrès doivent former un ensemble organique.
3. Le poids total doit être mis sur l'infrastructure de l'équipement sportif, notamment des piscines qui constitueraient le premier aboutissement de cette liaison piétonne entre la station et le futur centre.
4. L'ensemble du projet devrait se développer d'est en ouest.
5. Une révision du programme est nécessaire dans le sens d'une définition plus précise de certaines notions, notamment en ce qui concerne la patinoire couverte.

Dans le cadre des préoccupations économiques, une contraction des exigences est à examiner.

3. Recommandations

Le jury recommande, à la suite de ce concours d'idées, de procéder à un approfondissement de la phase d'étude, tant au niveau de la programmation qu'à celui de la planification, ce qui donnerait à l'organisateur la possibilité de dialoguer avec les architectes chargés de ce travail.

Dans ce sens, il propose de confier un mandat d'étude aux auteurs des projets « AR », « Drugsport » et « A.P. ».

Les résultats seraient soumis à un collège d'experts constitué par les membres du jury qui pourraient également fonctionner comme conseillers pour l'établissement du nouveau programme.

La rémunération de cette étude complémentaire devrait être fixée à Fr. 10 000.— par projet.

4. Présentation des cinq premiers prix

1^{er} prix : « AR » (fig.1)

Le projet « AR » se caractérise valablement par son esprit unitaire qui s'intègre de façon harmonieuse dans les mouvements du terrain ainsi que dans le site bâti. Toutefois on peut regretter qu'il occupe la totalité du terrain.

Par son expression architecturale qui évoque de façon suggestive la construction alpine, le projet est attractif.

La disposition des accès par différents cheminements des piétons sur plusieurs niveaux crée des espaces de circulation et de repos qui permettent une vue fort intéressante sur le paysage et sur les différentes zones d'activité. Cette disposition sur différents paliers présente des avantages pour les sportifs, mais certains inconvénients pour la fluidité de la promenade.

En particulier doit être soulignée la proposition d'aménager le chemin qui relie le futur centre sportif à la route de Pathiers, à l'est de l'actuelle piscine.

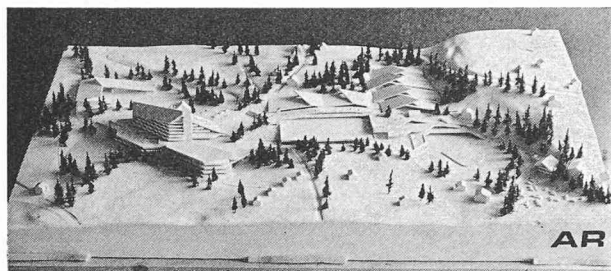
Egalement pour le côté ouest de l'ensemble, ce chemin-promenoir trouve une bonne liaison avec les chemins existants.

Deux parkings voitures sont judicieusement aménagés aux deux extrémités de la promenade.

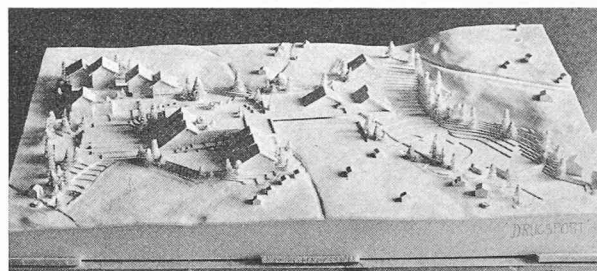
Moins convaincante est par contre la disposition des parkings couverts qui risquent de provoquer un manque de fluidité dans le trafic.

Les différentes fonctions sont groupées logiquement en ce qui concerne la 1^{re} et la 2^e étape, à l'exception de la garderie d'enfants, mais sont moins claires dans la 3^e où l'hôtel, la salle des congrès et les garages s'imbriquent de façon trop compliquée.

Qu'il soit aussi remarqué que la base de l'hôtel qui comprend 72 chambres avance trop vers les limites du terrain et risque ainsi d'avoir un panorama en bonne partie compromis par de futures constructions en aval.



1^{er} prix : « AR », R. Koechlin, M. Moser, architectes ; Y. Godillot et J. Picard, collaborateurs ; A. Lasram et H. Leber, ing. Genève.



2^e prix : « Drugsport », M. et M^{me} A. et M. Baud-Bovy, architectes, Genève.

Le manège est bien placé dans la boucle de la route de ceinture. Il est suffisamment à l'écart des autres activités.

Les fonctions exigées à la 1^{re} étape forment un tout qui permet une exploitation rationnelle. La réalisation de la 2^e étape en amont de la 1^{re} ne devrait pas provoquer de perturbations graves d'exploitation dues aux nuisances du chantier.

L'organisation des bâtiments de la 2^e étape apparaît également judicieuse, la patinoire ouverte et la patinoire couverte étant liées de façon logique, en contact avec les services qui les concernent.

Du point de vue de la réalisation technique, cet ensemble ne devrait pas présenter de difficultés particulières dans les deux premières étapes. La 3^e est moins convaincante.

Ce projet représente un apport d'idées originales et plaisantes. Il crée une ambiance sympathique et animée, propre à une station de montagne.

2^e prix : « Drugsport » (fig. 2)

L'implantation de ce projet tient compte des caractéristiques de la topographie en soulignant de façon habile la prolongation du vallon à l'est du terrain, créant ainsi une agréable césure verte avec la zone bâtie et une prolongation souhaitable de la piste de ski.

Il s'embranchement logiquement sur les liaisons existantes qui déterminent ainsi les accès pédestres conduisant tous à une zone centrale : la galerie couverte des sports.

Le regroupement des fonctions et des activités sportives autour d'un centre est l'idée maîtresse qui régit le projet. Elle a été développée d'une façon conséquente et bien pensée.

Des zones vertes périphériques soulignent agréablement le centre sportif mais la disposition générale a pour conséquence de comprimer l'hôtel et le centre des congrès dans la boucle de la route de ceinture, ce qui n'est pas souhaitable.

L'accès et le parage des voitures sont conservés judicieusement aux extrémités de l'ensemble.

L'organisation générale est bien pensée pour les différentes étapes de réalisation, car à chaque étape un tout harmonieux et fonctionnel est constitué. Ceci devrait avoir des répercussions positives en ce qui concerne l'exploitation.

La bonne situation de la garderie d'enfants est à souligner.

L'échelle des bâtiments est bonne et l'expression architecturale est convaincante à l'exception de celle de l'hôtel.

Ce projet est plaisant par sa conception générale qui vise un centre animé dense d'événements. Il reste intelligemment modeste dans ses volumes qui jouent harmonieusement avec la nature environnante et représente un apport valable d'idées.

3^e prix : « Dahu » (fig. 3)

Les deux idées maîtresses de ce projet, à savoir le développement des étapes de l'ouest à l'est et surtout la création d'une grande zone de verdure contiguë devant le futur centre, sont fort intéressantes. L'une de ces idées entraîne cependant la construction d'un second bassin de natation ouvert.

La grande plate-forme hébergeant tous les éléments couverts du programme ne laisse pas pénétrer très aisément le promeneur-visiteur et participer aux différentes activités ou manifestations sportives.

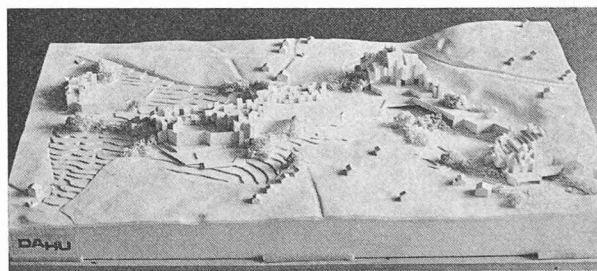
La distribution des différentes fonctions est cependant bien étudiée et rationnelle.

Les parkings sont judicieusement distribués.

Pour créer l'ensemble cohérent désiré, il faudrait pouvoir réaliser les trois étapes sans interruption.

Même si l'on admet que l'aspect architectural, présenté par un jeu tourmenté de petits volumes, ne reflète qu'une idée, certaines de ces parties, notamment dans la zone congrès, sont incompréhensibles.

Malgré ses imperfections, ce projet contribue d'une manière originale à la solution du problème posé.



3^e prix : « Dahu », M. Saugy, R. Born, G. Baezner, architectes, Genève.

4^e prix : « Terrasses » (fig. 4)

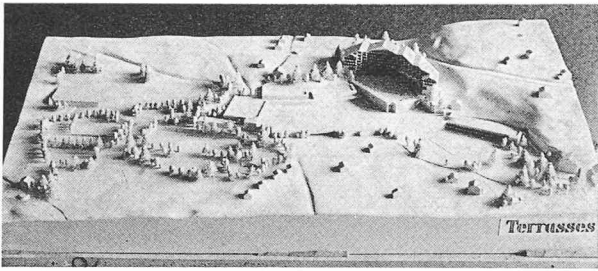
Projet s'intégrant d'une manière très intéressante dans le site, toutes ses constructions, à l'exception de l'hôtel, étant couvertes en toitures terrasses aménagées ou recouvertes d'herbe.

Ce dispositif schématique devrait tenir compte d'un éclairage zénital approprié.

Les différents éléments du programme sont dans l'ensemble à leur place.

Les circulations et accès des véhicules sont bien étudiés.

L'accès à l'hôtel nécessite un droit de passage sur une parcelle n'appartenant pas au maître de l'ouvrage.



4^e prix : « Terrasses », A. et J.-P. Perraudin, architectes, Sion.

Le tunnel d'accès au parking de l'hôtel est un peu long, mais admissible, car il sert également d'accès de service.

Les circulations extérieures des piétons ne sont pas très attractives. La traversée nord-sud n'est pas traitée.

L'accès central distribuant tous les éléments du programme peut présenter un certain intérêt sur le plan de l'exploitation, mais dans le cas particulier le circuit piétons qui en découle est long, sans attrait, difficilement acceptable. Par contre les circulations sportives, spectateurs et promeneurs sont bien différenciées.

La construction par étapes, bien que mal exprimée, est possible. Elle hypothèque toutefois, dans la solution présentée, la construction de l'hôtel, prévue en troisième étape (caves et fondations).

En première étape, le restaurant n'est pas en contact direct avec la circulation piétons et n'a pas non plus de liaisons valables avec les autres éléments du programme sportif, tels que les patinoires.

La garderie d'enfants a son accès indépendant par une rampe. Son jardin toutefois n'est pas au même niveau.

En 3^e étape, la salle de congrès est exiguë et sa forme qui suit les limites du terrain est critiquable, par contre l'ensemble du centre de congrès s'ouvre largement sur une terrasse qui pourrait être davantage traitée en jardin.

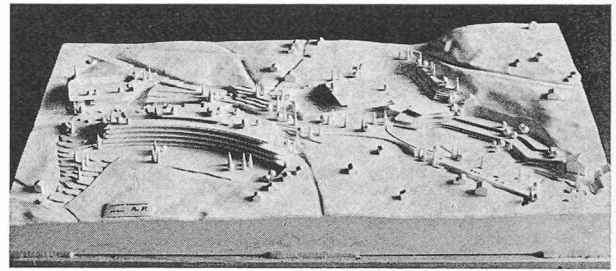
L'emplacement de l'hôtel est excellent et ses chambres correctement orientées.

Le garage, placé dans la boucle de la route, offre une grande souplesse de dimensionnement.

En conclusion, le parti général est très bon, son traitement par contre n'atteint pas la même qualité.

5^e prix : « A.P. » (fig. 5)

Ce projet relève d'une bonne recherche d'intégration des volumes dans le terrain. L'aménagement des espaces est intéressant.



5^e prix : « A.P. », A. Zufferey, architecte, P. Gaule, collaborateur, Sierre.

Cette disposition présente plusieurs éléments attractifs par :

- la zone d'entrée principale à l'est, avec l'aménagement judicieux des piscines;
- la zone de la patinoire avec l'aménagement d'une arène naturelle, propice aux spectacles de glace ou autres manifestations culturelles ;
- la liaison naturelle du centre polysportif avec le centre hôtelier et la salle des congrès.

Chaque activité est suffisamment dimensionnée pour l'aménagement de gradins pour spectateurs.

L'accès des piétons à l'est du terrain et le long du parking n'est pas résolu de façon satisfaisante. Par contre, les accès des véhicules, ainsi que la disposition linéaire des parkings sont intéressants, bien qu'ils présentent de sérieux problèmes dans la réalisation des étapes.

Le cheminement des piétons n'est pas très clair et les escaliers insuffisamment dimensionnés.

L'absence d'éclairage naturel de la patinoire couverte présente des inconvénients sérieux.

Les liaisons intérieures, qui découlent des distributions des fonctions, sont résolues de manière peu satisfaisante et provoquent des confusions entre les promeneurs, les spectateurs et les sportifs.

Déoulant de ce qui précède, l'exploitation est rendue difficile en cas de grande affluence.

La réalisation des étapes est favorable, bien que certains éléments de construction, la patinoire ouverte en particulier, soient discutables.

L'expression architecturale est satisfaisante en raison de la simplicité des volumes. L'élaboration du projet n'est cependant pas à la hauteur des idées qui le régissent.

Divers

14^e assemblée générale de l'Association suisse pour l'énergie atomique (ASPEA)

Le 21 août 1973 s'est tenue à Berne la 14^e assemblée générale de l'ASPEA, avec une participation record de plus de 250 personnes. Parmi les activités de l'année écoulée, l'information du public et la participation aux débats sur la construction de centrales nucléaires en Suisse ont joué un rôle prépondérant. Dans son allocution, le professeur Winkler, président de l'ASPEA, a pu relever que la controverse avait pris un caractère quasi professionnel

puisque les mêmes interlocuteurs se retrouvaient face à face dans des débats toujours répétés, trop souvent stériles.

Dans le souci d'une information objective et solidement fondée, l'ASPEA a édité une liste d'ingénieurs nucléaires confirmés, se tenant en tout temps à la disposition des milieux politiques ou de la presse écrite et parlée pour donner des renseignements techniques et scientifiques sur des questions relatives à l'énergie nucléaire. Présentée sous forme d'une brochure : « Les spécialistes vous renseignent sur l'énergie nucléaire », cette liste peut être obtenue au secrétariat de l'ASPEA, case postale 2613, 3001 Berne.

L'assemblée a élu par acclamation cinq nouveaux membres en remplacement de cinq démissionnaires :